

Décision du Président

N° 440

DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRESIDENT

Objet : octobre rose – convention ligue contre le cancer

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123.21 ;
- Vu la délibération du 11 mai 2026 par laquelle le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Montbéliard a délégué à son Président et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Conformément à l'alinéa 2 de l'article R 123.21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Le Président du CCAS de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer une convention de partenariat avec le Comité de Montbéliard de la Ligue contre le cancer et le CCAS de Montbéliard dans le cadre de l'organisation d':
 - o Un thé dansant mercredi 7 octobre 2026 de 14h30 à 17h30 à l'espace Victor Hugo de Montbéliard ;
 - o Une marche solidaire samedi 24 octobre 2026 de 14h30 à 17h au Kiosque du Près la Rose de Montbéliard.

Dont les bénéfices seront reversés en totalité au Comité de la Ligue Contre le Cancer - Doubs Montbéliard.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait à Montbéliard, le 05 octobre 2026.

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente déléguée,**

*Déposée en Sous-Préfecture
le 21/10/26*



A. Vitali
A.VITALI